

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Commune de DRAP 06340

Adresse du pouvoir adjudicateur

Bd Jean MOULIN

06340 DRAP

Tél: 04 97 00 06 34

**LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT (LOA) DE
LUMINAIRES A LED POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA
COMMUNE DE DRAP**

Règlement de Consultation

Délai de remise des offres : Avant le 21 octobre 2016 à 12 heures

SOMMAIRE

Article 1 : Identification de l'acheteur

Article 2 : Objet de la consultation

2.1 - Objet du marché

2.2 – Durée du marché

Article 3 : Procédure retenue

Article 4 : Variantes

Article 5 : Clause d'insertion professionnelle (200 h)

Article 6 : Jugement des offres

Article 7 : Références et justificatifs à produire

Article 8 : Date limite de réception des offres

Article 9 : Transmission des offres

Article 10 : Gestion des hors délais

Article 11 : Validité des offres

Article 12 : Attribution du marché

Article 13 : Renseignements complémentaires

Article 1 : Identification de l'acheteur

Mairie de DRAP
Hôtel de Ville
Tél. 0497000634
dgs@ville-drap.fr

Article 2 : Objet de la consultation

2.1 - Objet du marché

Les stipulations du présent Règlement de consultation concernent :

La location avec option d'achat (LOA) de luminaires à LED pour l'éclairage public de la commune.

Afin de migrer vers une solution LED efficace et afin de limiter au plus juste les maintenances curatives et préventives du parc concerné en positionnant un éclairage neuf de qualité, la commune de DRAP souhaite remplacer son parc de luminaires vétustes et énergivores pour les remplacer par des luminaires LED.

Le prix de fourniture inclut un audit énergétique, l'opération de dépose de l'ancienne installation, l'opération d'installation de la nouvelle solution, la maintenance de celle-ci et la garantie pendant une période de six ans du matériel qui **s'entend pièce et main d'œuvre, dépose et repose des composants ainsi que déplacements.**

2.2 – Durée du marché

Le marché est d'une durée **de 6 ans** ; la date de prise d'effet est prévue pour le 2/11/2016. Le marché ne sera pas reconduit.

Article 3 : Procédure retenue

Le présent marché est un marché de fournitures et services passé selon la procédure formalisée des appels d'offre ouverts.

La collectivité peut arrêter à tout moment la procédure ou ne pas donner suite à tout ou partie de la consultation, après analyse des offres.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard dix jours avant la date fixée par le dépôt des offres, des modifications de détail au dossier de consultation des entreprises. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Dispositions relatives aux groupements

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements : Non

LIEU D'EXECUTION

Il portera sur l'ensemble du territoire de la commune de DRAP.

Article 4 : Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

Article 5 : Clause d'insertion professionnelle (200 h)

200 heures devront être consacrées à l'insertion professionnelle de publics en difficulté.

Article 6 : Jugement des offres

Les critères permettant de juger et classer les offres sont les suivants par ordre d'importance décroissant :

1/ valeur technique des prestations, appréciée au vu du contenu du mémoire technique du candidat, **note sur 55**

2/ prix des prestations, **note sur 45**

La Note attribuée à chaque critère est décomposée ainsi :

Mémoire Technique (note NT) :

Dans son mémoire technique (qui ne comportera pas plus de 30 pages en français), le candidat présentera entre autres les aspects suivants :

- Niveau d'économie d'énergies atteignable avec la qualité du matériel proposé (note sur 25)
- Description des moyens techniques, méthodes, outils et de l'organisation permettant le respect des délais contractuels de livraison (note sur 15)
- Description des moyens techniques, méthodes, outils et de l'organisation permettant le respect des cadences contractuelles d'installation (note sur 15)

En annexe de ce mémoire figureront obligatoirement les fiches descriptives des matériels proposés pour l'opération (fiches produits)

Total note NT : 55 pts

Le fait de ne pas communiquer les fiches produits et de ne pas répondre aux trois questions (Niveau d'économies générées, description des moyens permettant le respect des délais de livraison, description des moyens permettant le respect des cadences de pose) entraîne une élimination automatique du processus de sélection des offres.

Prix (NP)

La note NP correspondant au critère prix sera proportionnelle aux prix proposés par l'entreprise. Les notes sont ensuite dégressives proportionnellement à l'offre la plus basse, selon les formules suivantes :

Note = (Offre la plus basse / Offre analysée)² x 45

Le meilleur prix se verra attribué la note la plus élevée, soit 45.

Note globale :

La note globale N sur 100 est égale à la somme des notes NT et NP.
L'entreprise ayant la note globale N la plus élevée sera celle choisie.

Article 6 : Références et justificatifs à produire

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager la société.

Il est demandé aux candidats de fournir les documents suivants (documents relatifs à la candidature) :

- Les déclarations du candidat DC1, DC2 disponibles à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème « marchés publics ».
Le pouvoir adjudicateur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un Document Unique de Marché Européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement du 5 janvier 2016 de la Commission Européenne en lieu et place des documents mentionnés au présent article.
- Les justificatifs prévus par application de l'arrêté du 29 mars 2016, JO du 31 mars 2016. *articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics.*
- Les pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise,
- Les attestations prouvant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales.
- Une liste de références significatives de moins de trois ans dans des travaux de même nature attestant de la compétence du candidat à réaliser les prestations du marché indiquant notamment le montant, la date et le maître d'ouvrage public ou privé.
- Les certificats de Qualification professionnelle. La preuve peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate.

Les candidats remettront également les documents suivants rédigés en français (documents relatifs à l'offre) : seuls documents faisant foi.

- Acte d'engagement établi selon le modèle joint, renseigné et signé ;
- Le Cahier des clauses administratives particulières signé
- Le Cahier des Clauses techniques Particulières signé
- Un mémoire justificatif des dispositions que le prestataire se propose d'adopter pour l'exécution des prestations. Ce document comprendra toutes justifications et observations.

Tous ces éléments seront transmis par les candidats dans une seule et même enveloppe.

Pour chaque sous-traitant présenté par le candidat, il sera nécessaire de présenter les mêmes éléments que ceux listés ci-dessus prouvant ses capacités professionnelles, techniques et financière, accompagnés d'un acte spécial de sous-traitance.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Remise du dossier sur support papier

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) sera remis gratuitement aux candidats qui en feront la demande par mel auprès de :

M Jean-Michel HUGUES
Mairie de DRAP
Hôtel de Ville
Tél. 0497000634
Mel. dgs@ville-drap.fr

Il sera également téléchargeable sur la plateforme du BOAMP

Article 7 : Date limite de réception des offres

Les propositions devront être reçues, en mairie, auprès du DGS avant le :

21/10/2016 à 12 heures

Article 8 : Transmission des offres

REMISE DE L'OFFRE SUR SUPPORT PAPIER OU ELECTRONIQUE

Les offres sur papier seront remises sous pli unique, contenant les éléments relatifs et les éléments relatifs à l'offre dans une seule et même enveloppe avec la mention suivante:

« Marché ouvert :

Marché LOA avec maintenance des installations d'éclairage public

NE PAS OUVRIR »

Les offres devront, si elles sont envoyées par la poste, l'être par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination à l'adresse indiquée avant les dates et heures limites de réception.

Les offres pourront aussi être déposées sur place au service DGS contre récépissé.

Adresse de réception des offres :

Mairie de DRAP
Hôtel de Ville, Bd Jean MOULIN
Tél. 0497000634
Mel. dgs@ville-drap.fr

PROCEDURE DEMATERIALISEE :

Selon la réglementation 1.04.2016

Article 9 : Gestion des hors délais

Dans le cas où un pli parviendrait hors délai à la ville de DRAP, il sera refusé et renvoyé à son expéditeur.

Article 10 : Validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour leur réception.

Article 11 : Attribution du marché

Le marché ne sera attribué au candidat retenu que si ce dernier produit dans les 8 jours francs à compter de la demande de la ville les documents suivants : attestations fiscales et sociales ainsi qu'une attestation sur l'honneur relative à la lutte contre le travail illégal, le respect de la réglementation relative aux travailleurs handicapés, le respect de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

- Les pièces prévues aux [articles D. 8222-5](#) ou [D. 8222-7 et D. 8222-8](#) du code du travail ; ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Article 12 : Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats devront s'adresser au service :

M Jean-Michel HUGUES

Mairie de DRAP

Hôtel de Ville, Bd Jean Moulin

Tél. 0497000634

Mel dgs@ville-drap.fr